



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Ecu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2025**

En exercice :	17
Absents :	06
Présents :	11
Pouvoirs :	01
Votants :	12
Date de convocation :	20/11/2025
Date de publication :	24/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

Etaient présents : Alban BODEVIN, Bruno BOUVERY, Thomas BREBION, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Vincent FILLOT, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Jenny MOJRANO, Dominique POREE, Thierry WURTZ

Absents excusés ayant donné pouvoir : Alain BERRY ayant donné pouvoir à Vincent FILLOT

Absents excusés : Didier RAYNAL, Luc VERDURE, Luc VIGNERON,

Absents non excusés : Dominique JOLIVEL, Jean-François LOPEZ

Secrétaire : Jenny MOJRANO

Ouverture de la séance à 19h00

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

Approbation du contrat de vente d'énergie renouvelable avec le SEY dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITE cet ajout à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	NUMERO	OBJET	APPROUVE
20/11/2025	DE_2025_031	Acceptation de Don du Comité des Fêtes	Oui
20/11/2025	DE_2025_032	Acceptation de Don de l'association Urgence Patrimoine	Oui

20/11/2025	DE_2025_033	Recensement de la population : indemnités versées au coordonnateur communal et aux agents recenseurs	Oui
20/11/2025	DE_2025_034	Autorisation d'engager de liquider et de mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2026	Oui
20/11/2025	DE_2025_035	Approbation du contrat de vente d'énergie renouvelable avec le SEY dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective	Oui

Questions diverses

- 1- Concernant la construction de notre complexe ; le permis de construire a été accepté. Le comité de travaux a validé tous les lots à l'exception du lot Gros Œuvre qui sera étudié fin décembre. La suppression du bâtiment préfabriqué est normalement programmée pendant les vacances scolaires de février 2026.
- 2- Pour les demandes de subvention liées à la rénovation énergétique de nos bâtiments communaux (mairie, garderie et salle des fêtes), seule la région a accepté de financer les travaux à hauteur de 33 %. La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), subvention préfectorale, n'a pas été retenue. Le reste à charge pour notre commune est d'environ 100 000 € si nous faisons les travaux dans sa totalité. L'économie d'énergie sera au minimum de 47 %.
- 3- La place WALLIMANN a été réaménagée pour supprimer une rétention d'eau importante suite aux précipitations et la cour de l'école primaire a été sécurisée suite au soulèvement du bitume par les racines des arbres. Ces travaux ont été subventionnés en partie avec le fond de concours alloué par la CCPIF.
- 4- L'achat du terrain à la Haie de Béranville sur lequel la retenue d'eau est envisagée pour canaliser les ruissellements vers Jeufosse est toujours en pourparlers avec son propriétaire.
Les conséquences de ce ruissellement ont été évoquées lors du conseil municipal du 25 septembre dernier.
- 5- Suite à une réunion avec la Sous-Préfecture, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et les monuments historiques, il semble possible que notre église Saint Pierre dans l'agglomération de Port-Villez soit restaurée grâce aux diverses subventions qui doivent atteindre 90 %.
Il est prévu que notre église soit inscrite aux monuments historiques pour la fin de cette année. Lorsque cette inscription sera actée, nous aurons une obligation de « porte ouverte » lors de la journée du patrimoine et la possibilité de demander des subventions.
Les dons récoltés par Urgence Patrimoine nous permettront d'effectuer les travaux de mise en sécurité au plus vite pour le début de l'année prochaine, tout en inscrivant leur réalisation dans une solution pérenne.
L'agence Ingéniery doit s'occuper du montage du dossier tant sur le plan financier que technique. La mairie a suspendu sa désacralisation auprès de l'évêché de Versailles. Une nurserie de chauves-souris, animal protégé, nous permettra de demander des subventions européennes par l'intermédiaire de Natura 2000.
Le comité du patrimoine sera convoqué dès que cette opération sera concrétisée.
- 6- L'ancienne mairie de port-Villez a été vendue le mois dernier à Monsieur Crépatte, propriétaire en outre du restaurant de la corniche de Rolleboise.

- 7- Plusieurs projets pour dynamiser l'activité commerciale de notre commune sont envisagés, comme un Food Truck avec atelier PIZZA hebdomadaire et un distributeur de produits locaux, sur la place de la mairie ; nous en reparlerons lors d'un prochain conseil avec des éléments concrets.
- 8- Concernant la sécurité routière, nous attendons les subventions pour le renforcement de la sécurité sur la RD89. Pour la RD915, le radar de chantier est opérationnel dans l'agglomération de la Laiterie et un radar tourelle de type « candélabre » devrait être mis en place avant la fin de cette année dans l'agglomération du Grand val.
- 9- Comme évoqué lors des deux courriers envoyés à tous nos concitoyens j'envisageais de supprimer le passage annuel du ramassage des encombrants.
La commune ne prendra pas à charge les déchets après la collecte.
Après débat au sein du conseil, il a été décidé de renouveler en 2026 la collecte des encombrants. La date prévue au mois d'octobre 2026 sera confirmée sur le calendrier des collectes de la CCPIF distribué en début d'année.
La collecte s'effectuera obligatoirement devant le domicile, elle sera interdite sur les places publiques (sauf cas particulier).
La mairie informera, quelques jours avant cette collecte, sur les restrictions déjà indiquées sur le planning. A charge du riverain de déblayer les déchets non collectés.
Le conseil municipal compte sur le civisme de chacun.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h20.

Le Maire,
Jean-Luc MAILLOC

